

ARTICLE 1: CONTEXTE

www.tranoko.mg est un portail dédié uniquement à l'immobilier. Aucune extension sur d'autres domaines n'y sera disponible. Les types d'annonces possible en ce jour sont: *location, collocation, vente, maquette et portfolio*.

ARTICLE 2: VISITEURS

L'accès aux informations sur le portail est gratuit. Des fonctionnalités facilitants l'enregistrement des recherches ainsi que l'évaluation des annonces sont disponibles mais méritent l'utilisation d'un identifiant unique dont un « *e-mail valide* ».

Un système d'accès aux annonces sans authentification est quand-même possible mais vous n'aurez pas la possibilité d'enregistrer les annonces directement sur votre email.

ARTICLE 3: MEMBRES et PROPRIETAIRES D'ANNONCES

Devenir membre sur le portail est gratuit mais comme tout enregistrement administratif, des renseignements privés vous concernant seront demandés. www.tranoko.mg s'assure que chaque annonce disponible sur le portail soit exacte et à jour d'où la nécessité de faire une inscription en bonne et due forme.

Les informations de contacts sont utiles pour faciliter votre communication avec les visiteurs. L'email sera utile pour vous communiquer des informations importantes en privée.

ARTICLE 4: TARIFS DE PUBLICATION D'ANNONCE

Vous pouvez stocker vos annonces dans votre espace privé sur www.tranoko.mg sans le moindre frais. Mais pour communiquer ces annonces à vos prospects, il vous faudra en payer un pour une durée limitée.

Durant la période de communication, vos annonces seront envoyées manuellement ou automatiquement à des cibles potentiels et les annonces partagées sur les réseaux sociaux seront boostés par l'équipe pour optimiser les durées de commercialisation.

A chaque publication, le montant sera débité de votre compte www.tranoko.mg. Tout mouvement sera tracé dans le menu « comptabilité ».

ARTICLE 5: MODALITE DE PAIEMENT

Notre mode de paiement à distance est par Mobiles Banking **Orange Money** au **032 41 083 61** ; **MVOLA** au **034 12 395 17**. D'autres méthode de paiement par carte **VISA** ou en *liquide* sont aussi possible mais sont sous diverses conditions.

Si votre paiement est validé alors vous aurez à disposition des crédits de publications sur le portail. Les annonces en attente de publication seront automatiquement publiées après validation de vos paiements.

ARTICLE 6: ANNONCES & PROPRIETES

Rattaché à un agent commercial, une annonce comme il a été noté dans l'article N° 4 reste sans frais tant qu'elle n'est pas publiée. Elle est soumise à une période de visibilité rattaché à un frais de publication si elle est publiée.

Un propriétaire de bien immobilier peut déposer son bien sur le portail sans aucun frais. Il pourra ensuite, à l'aide d'un outil spéciale, faire la communication de ce bien aux agences immobilières disponibles sur le portail. Et après sélection, il peut transférer les informations de son bien pour commercialisation à l'agence immobilière, ceci toujours sans frais.

Un visiteur, si l'annonce qu'il recherche n'est pas disponible sur le portail peut à l'aide d'un outil spécial envoyer des appels d'offres. La méthode de communication reste l'email et les appels d'offres ont déjà un outil spécial pour y répondre sur le portail.

ARTICLE 7: OUTILS DE SUIVI DES ANNONCES

Dans les préférences de votre espace membre, vous aurez à disposition des outils de suivi comme les statistiques de visites, des alertes e-mail configurables, la liste de vos annonces en édition, en période de commercialisation ou en cours de location, vos propriétés, vos listes de prospects, etc.

ARTICLE 8: IMMOBILIER EN COURS DE LOCATION

Un immobilier en cours de location ne sera pas visible sur le portail. Par contre il est visible dans l'espace membre du propriétaire ainsi que du locataire s'il est membre sur le portail.

En cas de préavis, le propriétaire pourra remettre en publication l'annonce. Aucun détail sur l'ancien locataire ne sera retenu. Si la date de republication de l'annonce est dans la limite du délai de visibilité déjà payé, l'annonce sera visible à nouveau sur l'interface visiteur sans aucun frais supplémentaire. Autrement, elle sera notée comme en cours d'édition et soumise à un frais si est republiée.

ARTICLE 9: DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

Des modèles de contrat de bail, fiche de suivi de clients ainsi que d'autres documents importants autour de l'immobilier sont disponibles sur l'espace membre pour mieux vous aider dans vos campagnes et rédaction de documents administratifs.

ARTICLE 10: EN CAS DE LITIGE

Les litiges entre propriétaires et clients ne seront pas sous la responsabilité des administrateurs du portail. Par contre, pour assurer la qualité des services sur les portails, nous invitons les deux parties à nous fournir les détails des conflits. Si la source des discordes se tourne vers la qualité des informations alors le propriétaire sera invité à mettre à jour son annonce ou à le retirer.

Toutes personnes qui ne suivent pas les règles sur le portail se verront bannie, entre autres l'utilisation d'email invalide.